



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 juillet 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 12

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2018
201807-161**

3.1

monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 6.6, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

- 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 19 juillet au 21 novembre 2018
- 6.2 Appui pour la réhabilitation des coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent
- 6.3 Travaux de réparations ponctuelles sur le réseau d'égouts sanitaires sur les avenues Saint-Cyr, Laurendeau et la ruelle de l'avenue Lelièvre
- 6.4 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) à même la quote-part spécifique
- 6.5 Demande de subvention auprès du ministère de la Famille dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques »
- 6.6 Retiré
- 6.7 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement, pour l'immeuble sis au 56-70, avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le lot 6 189 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.8 Contribution monétaire de 1 230 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au terrain vacant sur Georges-V (entre Pierre-de-Coubertin et Sainte-Claire, connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.9 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire du regroupement de l'agglomération de Montréal pour l'achat d'assurances collectives 2019-2023
- 6.10 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.11 Offre d'achat de 5 000 \$ – morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent aux lots divisés 4 654 643 à 4 654 653 (cadastre vertical) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 52 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V
- 6.12 Adhésion au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2018-2019
- 6.13 Dérogation(s) mineure(s) pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
- 7.2 Dépôt du projet de Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

8. CONTRAT

- 8.1 Entente pour des travaux de pavage supplémentaires sur la rue Ontario dans le cadre de travaux de réseau gazier fait par Energir - 24 500 \$ taxes incluses
- 8.2 Libération de la retenue contractuelle de 5 % et réception provisoire dans le cadre du projet TPGT 2018-02 – Abri à sel - 95 709,70 \$ taxes incluses
- 8.3 Acquisition de licences Microsoft - 36 107,77 \$ taxes incluses

- 8.4 Ratification - autorisation d'une dépense supplémentaire dans le cadre du projet TPGT-2017-03T - Fourniture et aménagement de plates-bandes - 16 810,10 \$ taxes incluses
- 8.5 Travaux d'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire dans le cadre d'une intervention pour une fuite d'eau sur une conduite de 30 pouces de diamètre sur la rue Sherbrooke 155 000 \$ taxes incluses
- 8.6 Libération de la retenue contractuelle de 5 % et réception provisoire dans le cadre du projet TPST 2017-06 – Réhabilitation des conduites d'égouts par chemisage sur l'ensemble du territoire de Montréal-Est - 369 495,85 \$ taxes incluses

9. PERSONNEL

- 9.1 Nomination de monsieur Roberto Graziosi au poste col bleu de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 2 juillet 2018
- 9.2 Décision relative à l'employé numéro 128

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 2 000 \$ à l'Âge d'Or de Montréal-Est
- 10.2 Don de 200 \$ à Leucan
- 10.3 Don de 1 500 \$ à Cuisine collective à toute vapeur
- 10.4 Don de 500 \$ à la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
- 10.5 Don de 1 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour leur Magasin-partage 2018

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2018 tel qu'amendé par le retrait du point 6.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018 201807-162

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 12 juillet 2018.

RAPPORT DES SERVICES

6.

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 JUILLET AU 21 NOVEMBRE 2018

6.1

201807-163

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 19 juillet au 21 novembre 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 19 juillet au 21 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI POUR LA RÉHABILITATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION LE FLEUVE DE L'ESPOIR ET LES RIVES DU ST-LAURENT

6.2

201807-164

Considérant que les coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent, construites en 2006, ont des défauts majeurs de construction;

Considérant que la décision de raser et reconstruire les coopératives d'habitation ou de rénover n'a pas été encore arrêtée;

Considérant que la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) demande à la ville une lettre d'appui afin de soutenir sa demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le financement des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer le projet de réhabilitation des coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent proposé par la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉPARATIONS PONCTUELLES SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS SANITAIRES SUR LES AVENUES SAINT-CYR, LAURENDEAU ET LA RUELLE DE L'AVENUE LELIÈVRE

201807-165

6.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder aux appels d'offres prochainement pour des travaux d'excavations pour le remplacement de la conduite d'égouts et des regards sur une partie des tronçons des avenues Saint-Cyr, Laurendeau et de la ruelle de l'avenue Lelièvre.

D'affecter pour ce projet une somme de 92 000 \$ à partir du surplus non autrement affecté au poste 22-400-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - PROGRAMMES DE SUBVENTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET LE VOLET GRANDES VILLES DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE

201807-166

6.4

Considérant que chaque année l'agglomération de Montréal offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programme de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée pour la TECQ est de 198 430,89 \$ et de 309 394,41 \$ quant au volet Grandes Villes du FCCQ (il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre Ville);

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie régulièrement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous priorisons un paiement à même les fonds disponibles à la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De payer les travaux admissibles à la TECQ, soit 198 430,89 \$, et le volet Grandes Villes du FCCQ, soit 309 394,41 \$, effectués pour l'année 2017 par l'agglomération de Montréal à même la quote-part spécifique de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES SOUTENANT L'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES »

201807-167

6.5

Considérant que le ministère de la Famille offre une aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Considérant qu'aucune contribution financière du demandeur n'est exigée.

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le 3 août 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETIRÉ

6.6

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT, POUR L'IMMEUBLE SIS AU 56-70, AVENUE BROADWAY, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 189 532 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201807-168

6.7

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case(s) de stationnement pour l'immeuble sis au 56-70, avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le lot 6 189 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 1 230 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU TERRAIN VACANT SUR GEORGES-V (ENTRE PIERRE-DE-COUBERTIN ET SAINTE-CLAIRE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 088 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201807-169

6.8

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour un projet résidentiel de 8 logements pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 1230 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, au moment où la perception des frais de parcs aurait dû être effectuée aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE DU REGROUPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR L'ACHAT D'ASSURANCES COLLECTIVES 2019-2024

201807-170

6.9

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et

suivants du Code municipal du Québec, la municipalité de Montréal-Est souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et le regroupement de l'agglomération de Montréal à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer l'adhésion de la Ville à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024.

De mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Montréal-Est durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire inc., dont la Ville de Montréal-Est joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

De s'engager à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

D'accepter qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjugé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201807-171

6.10

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 2,4 et 6 soit respectivement messieurs Yves Bouchard, Yve Sigouin et madame Carole Cadieux sont arrivés à terme depuis le 1^{er} mai 2018.

Considérant que messieurs Yves Bouchard, Yve Sigouin et madame Carole Cadieux ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le mandat de madame Carole Cadieux et de monsieur Yve Sigouin, et ce, à compter du 1^{er} mai 2018 pour une période de deux ans.

De ne pas renouveler le mandat de monsieur Yves Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT DE 5 000 \$ – MORCEAU DE RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ADJACENT AUX LOTS DIVISÉS 4 654 643 À 4 654 653 (CADASTRE VERTICAL) DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, DONT LA SURFACE EST D'ENVIRON 52 M² ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE GEORGES-V

201807-172

6.11

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter l'offre d'achat de 5 000 \$ pour le morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent au lot 4 654 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 52 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V à la condition que l'ensemble des frais relatifs à cette transaction immobilière ainsi que les frais relatifs aux opérations cadastrales soient à la charge de l'acheteur, propriétaire du lot commun 4 654 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2018-2019

201807-173

6.12

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2018-2019.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adhérer au regroupement pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2018-2019.

De mandater la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION(S) MINEURE(S) POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201807-174

6.13

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal soit:

- Une marge avant (Prince-Albert) de 1 mètre au lieu de 2 mètres;
- Une marge avant (Durocher) nulle au lieu de 2 mètres;
- Une marge latérale (ruelle 1 251 258) nulle au lieu de 2 mètres;
- Une marge latérale (ruelle 1 251 269) nulle au lieu de 2 mètres;
- De réduire le pourcentage de maçonnerie à 0 % au lieu de 30% pour la façade Durocher;
- D'autoriser l'empiétement du bâtiment principal dans le triangle de visibilité à l'intersection Durocher et Prince-Albert.

De refuser d'accorder la dérogation mineure suivante pour cet immeuble soit:

- Quai de chargement en façade (Prince-Albert)

D'accorder la dérogation mineure suivante pour cet immeuble soit:

- Permettre de ne planter aucun arbre sur le terrain du projet

À la condition de:

- planter six (6) arbres sur l'avenue Broadway sur les terrains de l'entreprise Giant
- planter plusieurs arbres de part et d'autres de la façade de la rue Notre-Dame sur les lots 1 251 000 et 5 851 636

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Yan Major

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201807-175

7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement relatif au *Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est* qui remplacera le règlement 705 – Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201807-176

7.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

CONTRAT

8.

ENTENTE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUPPLÉMENTAIRES SUR LA RUE ONTARIO DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉSEAU GAZIER FAIT PAR ENERGIR - 24 500 \$ TAXES INCLUSES

201807-177

8.1

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre la ville de Montréal-Est et Énergir pour des travaux de pavage supplémentaires dans le cadre de travaux du réseau gazier présent sur la rue Ontario.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

D'affecter pour ce projet, un budget de 24 500 \$ à partir du surplus non autrement affecté et de l'imputer au poste 22-300-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 5 % ET RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT 2018-02 – ABRI À SEL - 95 709,70 \$ TAXES INCLUSES

201807-178

8.2

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De recevoir provisoirement les travaux et de payer à l'entreprise Impérial Habitation inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 avril 2018, soit un montant de 95 709,70\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT - 36 107,77 \$ TAXES INCLUSES

8.3

201807-179

Considérant que la Ville de Montréal-Est a été ciblée par Microsoft pour un audit afin de vérifier la conformité de nos licences sur nos équipements informatiques.

Considérant qu'à la suite de cet audit, il en résulte que la Ville doit se procurer des licences supplémentaires.

Considérant que ces licences peuvent être acquises par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), mais que cela nécessite la confirmation d'un engagement de vingt-sept (27) mois pour un montant de 36 107,77 \$, taxes incluses.

Considérant que la compagnie Softchoice est un fournisseur désigné du CSPQ.

Considérant qu'une mise aux normes des licences était prévue lors de la préparation du budget 2018 et que le montant de l'engagement relatif à cette même année est entièrement prévu au budget.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer les formulaires d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels du CSPQ afin d'acquiescer les licences requises.

D'octroyer le contrat à la compagnie Softchoice pour un montant de 36 107,77 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2017-03T - FOURNITURE ET AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES - 16 810,10 \$ TAXES INCLUSES

8.4

201807-180

Considérant que pour l'intervention de décapage de la terre contaminée (mauvaises herbes) et d'ajout de terre végétale dans le terre-plein n'étaient pas prévus au devis mais que ceux-ci sont jugés nécessaires.

Considérant que pour cette intervention, une demande de prix à l'entrepreneur a été obtenue pour un montant de 16 810,10 \$ taxes incluses.

Considérant que le financement de ces travaux est prévu au budget 2018 (poste 02-320-20-626).

Considérant que l'ajout de cette directive dépasse le montant initialement prévu pour l'enveloppe totale de contribution de l'agglomération (services professionnels et entrepreneur).

Considérant que l'agglomération requiert l'autorisation de la Ville de Montréal-Est pour la modification du bon de commande émis initialement (courriel du 8 juin) et que celle-ci est favorable à la directive de changement.

Considérant que pour ne pas retarder le début des travaux, les transferts budgétaires nécessaires ont été fait pour les réquisition 3456 et 3491 afin d'obtenir un bon de commande à même les fonds de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la directive de changement pour un montant de 16 810,10 \$ taxes incluses pour le dépassement budgétaire et le respect de la politique d'achat de la Ville.

De recommander à l'agglomération la modification du bon de commande émis à l'entrepreneur Multi-Paysage.

De ratifier les réquisitions 3456 et 3491 afin de joindre les fonds réservés à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC TEMPORAIRE DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION POUR UNE FUITE D'EAU SUR UNE CONDUITE DE 30 POUCES DE DIAMÈTRE SUR LA RUE SHERBROOKE 155 000 \$ TAXES INCLUSES

201807-181

8.5

Considérant que des démarches d'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire ont été faites et appuyées par le Service des Incendies de la ville de Montréal.

Considérant que les coûts associés pour l'installation d'un réseau temporaire représentent un investissement totalisant 155 000 \$ taxes incluses.

Considérant que la conduite principale, de par son diamètre, est de compétence de l'Agglomération et que pour effectuer la réparation, il est nécessaire d'ajouter un réseau secondaire temporaire d'alimentation en eau potable afin de desservir principalement le Service des Incendies de Montréal.

Considérant que la Ville de Montréal-Est fera une demande de remboursement auprès de la Ville de Montréal pour les dépenses liées à l'ajout de ce réseau secondaire temporaire nécessaire pour maintenir l'alimentation en eau potable dans ce secteur.

Considérant que pour ce faire, un transfert du surplus non autrement affecté est nécessaire mais que toute somme non utilisée sera retournée au surplus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le projet d'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire dans le cadre d'une intervention sur une fuite d'eau présente sur une conduite de 30 pouces de diamètre sur la rue Sherbrooke.

D'approuver un budget de 155 000 \$ pour ce projet, financé à partir du surplus non autrement affecté et d'affecter cette somme au poste 02-413-12-444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 5 % ET RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2017-06 – RÉHABILITATION DES CONDUITES D'ÉGOUTS PAR CHEMISAGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE MONTRÉAL-EST - 369 495,85 \$ TAXES INCLUSES

201807-182

8.6

Considérant que la Ville a octroyé le contrat pour le projet TPST 2017-06 – Réhabilitation des conduites d'égouts par chemisage sur l'ensemble du territoire de Montréal-Est à l'entreprise AGI environnement inc. (résolution 201706-139).

Considérant qu'une réception provisoire a été traitée réalisé le 9 juillet 2018 par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant que l'entrepreneur a fourni toute la documentation pour la réception provisoire :

Certificat de réception provisoire

Déclaration solennelle

État de conformité de la CNESST

Décompte no 6 avec libération de 5 % de la retenue incluant toutes les directives de changement

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Et résolu

De recevoir provisoirement les travaux et de payer à l'entreprise AGI environnement inc. toutes les sommes qui lui sont dues pour le décompte 6 incluant la moitié des sommes détenues par la Ville à titre de retenue contractuelle en vertu du contrat octroyé lors de la séance 21 juin 2017, soit un montant total de 369 495, 85\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

NOMINATION DE MONSIEUR ROBERTO GRAZIOSI AU POSTE COL BLEU DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « A », GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 2 JUILLET 2018

201807-183

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Roberto Graziosi au poste col bleu de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 2 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 128

201807-184

9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation des ressources humaines et d'imposer à l'employé 128 les mesures disciplinaires recommandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 2 000 \$ À L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

201807-185

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 2 000 \$ à l'Âge d'Or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 200 \$ À LEUCAN

201807-186

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 200 \$ à Leucan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 500 \$ À CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR

10.3

201807-187

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 1 500 \$ à Cuisine collective à toute vapeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 500 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST /
POINTE-AUX-TREMBLES**

10.4

201807-188

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 \$ à la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 1 000 \$ À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LEUR MAGASIN-PARTAGE
2018**

10.5

201807-189

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour leur Magasin-partage 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 30 Fin : 20 h 15

LEVÉE DE LA SÉANCE

201807-190

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier